



Licenciement pendant procedure prudhomme

Par **jon281085**, le **15/02/2014** à **13:19**

bonjour, je voudrais savoir si mon employeur peut me licencier pendant une procedure au prudhomme contre celui-ci.

merci d'avance

Par **P.M.**, le **15/02/2014** à **14:05**

Bonjour,

Le motif du licenciement devrait être sans rapport avec la procédure prud'homale et résulter d'une cause réelle et sérieuse pour qu'il ne soit pas abusif...

Par **jon281085**, le **15/02/2014** à **19:13**

ok , je voudrez savoir si mon employeur doit mettre le motif sur cette lettre car il n'y a rien de tel?

Par **P.M.**, le **15/02/2014** à **19:28**

Déjà, je présume que vous avez été convoqué à un entretien préalable au cours duquel l'employeur vous a exposé le motif du licenciement éventuel pour recueillir vos explications...

Ensuite, la lettre de licenciement doit obligatoirement mentionner le motif du licenciement suivant l'[art. L1232-6 du Code du Travail](#) :

[citation]Lorsque l'employeur décide de licencier un salarié, il lui notifie sa décision par lettre recommandée avec avis de réception.

Cette lettre comporte l'énoncé du ou des motifs invoqués par l'employeur.

Elle ne peut être expédiée moins de deux jours ouvrables après la date prévue de l'entretien préalable au licenciement auquel le salarié a été convoqué.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application du présent article.[/citation]

Par **jon281085**, le **15/02/2014** à **19:36**

en faite je vient de recevoir la lettre d'entretien préalable a mon licenciement pour un entretient , je voudrais savoir si il ai obligé de me mentionner le motif pour lequel il veut me licencier dans cette lettre?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **15/02/2014** à **19:41**

Donc c'est différent et au niveau de la convocation à l'entretien préalable, l'employeur n'est pas obligé de vous indiquer le motif de la sanction envisagée qui peut aller jusqu'au licenciement...

Je vous conseillerais de vous y faire assister, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Par **jon281085**, le **15/02/2014** à **19:44**

merci pour votre reponse

Est-ce que je peut me faire représenter par quelqu'un exterieur a l'entreprise si il y a deja des representant du personnel, par exemple un avocat?

Par **P.M.**, le **15/02/2014** à **19:51**

Non ! Ni assisté, ni représenté...

Par **jon281085**, le **15/02/2014** à **21:24**

ok,je vous remercie

Par **jon281085**, le **16/02/2014** à **16:08**

rebonjour,je voudrais savoir si j'aurais une protection contre le licenciement si je me presente au election ce/dp alors que la procedure de licenciement a commencée vu que j'ai reçu ma lettre pour l'entretien préalable a mon licenciement.

merci d'avance

Par **jon281085**, le **16/02/2014 à 16:28**

encore une question svp, combien faut-il être minimum sur une liste pour se présenter au election dp/ce?

Par **P.M.**, le **16/02/2014 à 16:29**

Bonjour,
A priori, la protection ne s'appliquera pas dans ce cas...

Par **jon281085**, le **16/02/2014 à 16:43**

Car cela était prévu que je me présente mais dois-je en apporté la preuve et comment le prouvé si cela est encore possible

Par **P.M.**, le **16/02/2014 à 16:58**

Franchement, votre projet ne devait pas être très abouti puisque vous ne savez même pas comment la candidature peut être présentée mais pour avoir une chance que le licenciement éventuel soit annulé ensuite, il faudrait que vous puissiez établir que l'employeur était au courant de son imminence...

D'autre part, tout dépend aussi du motif du licenciement car l'Inspecteur du Travail pourrait très bien autoriser le licenciement si l'employeur estimait plus prudent de lui demander après avis du Comité d'entreprise...

Par **jon281085**, le **16/02/2014 à 17:02**

cela fait plus d'un an qu'il le save,mais je ne sait pas si j'en aurai la preuve , je me renseignerais auprès de mon organisation syndical, je vous remercie de vos réponse.

Par **P.M.**, le **16/02/2014 à 17:40**

Elle devrait vous dire aussi comment présenter votre candidature le cas échéant...

Par **jon281085**, le **16/02/2014** à **17:42**

je vous remercie de votre réponse